

1. Programme 111 : Approvisionnement en Eau Potable

1.1.1. Présentation du programme

1.1.1.1. Description du programme

Le programme approvisionnement en eau potable a pour objectif stratégique de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en qualité et en quantité. Il participe à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation, la réhabilitation et la gestion durable des infrastructures d'eau potable suivant une approche fondée sur les services et les droits humains. Il comprend trois actions que sont :

- **Action 11101** : Accès universel à l'eau potable. L'objectif de cette action est d'assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH). Il s'agit de réaliser et réhabiliter les ouvrages d'approvisionnement en eau potable ;
- **Action 11102** : Gestion du service public de l'eau. L'objectif de cette action est de contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable. Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la réforme du système de gestion des infrastructures d'AEP par l'institution de mécanismes appropriés qui assurent l'équité et la durabilité ;
- **Action 11103** : Renforcement du cadre institutionnel. L'objectif de cette action est d'améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur. Il s'agit d'assurer un meilleur pilotage du secteur en mettant un place un dispositif institutionnel efficace, un cadre d'intervention unifié et des outils de gestion et de pilotage efficaces.

A cet effet, il contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions de la transition (PAT) notamment :

- l'objectif stratégique (OS1.1) : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » ;
- l'objectif stratégique (OS 3.6) « améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable à l'assainissement et au service énergétique de qualité », l'objectif stratégique (OS 4.4) « développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».

Sur la période 2023-2025, les priorités en matière d'eau potable sont :

- la satisfaction durable des besoins en eau potable des populations à travers le développement des AEP multi-villages ;
- la réduction du tarif de l'eau en milieu rural à travers la mise à niveau/réhabilitation et la mutualisation de la gestion des systèmes d'AEP ;
- le renforcement des capacités des communes à la maîtrise d'ouvrage en matière d'eau à travers la mise en œuvre du Plan d'actions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) ;
- l'extension des réseaux de distribution et l'augmentation de la capacité de production dans les centres ONEA.

Les réformes et instruments entrepris par le programme pour améliorer la performance sont :

- l'adoption de l'approche Nexus, paix et développement dans le domaine de l'eau potable ;

- l'application du décret sur la réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural pour la période 2019-2030 et du Guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso ;
- l'institution d'un code de bonne conduite dans la réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Pour la mise en œuvre du programme, plusieurs acteurs sont mis à contribution conformément au tableau ci-dessous :

Tableau n°5.111 : Structure, unités de gestion de projets, opérateurs, ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme :

Directions	Unités Gestion de Projets	Opérateurs étatique	Opérateurs non étatique
1.Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) 2.Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) 3. Directions Provinciales de l'Eau et de l'Assainissement (DPEA)	1. Projet d'Adduction d'Eau Potable dans la Région de l'Est (PAEP-EST) ; 2. Projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans les petites et moyennes villes dans les régions de la Boucle du Mouhoun des Cascades, des Hauts Bassins et du Sud-Ouest (AEPA-4R) ; 3. Projet d'appui au droit à l'accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement de la ville de Fada N'Gourma (PADAEPA) ; 4. Programme eau et assainissement dans les petites et moyennes villes situées dans la région du Sud-Ouest et dans les régions limitrophes dans le bassin du Mouhoun (PEA SO Phase III) ; 5. Projet d'eau potable et d'assainissement en milieu rural (PEPA-MR) ; 6. Projet de réalisation de 27 systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) dans la région du Centre-Est (PAEP-CENTRE-EST) ; 7. Projet Saoudien de forages de puits et de développement rural en Afrique phase V (PSFA) ; 8. Projet de réalisation de 27 systèmes d'Adduction en eau potable (AEP) neufs dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts bassins au Burkina Faso (PAEP-2R) ; 9. Projet d'Investissement et de Renforcement de Capacités de l'ONEA (PIRC-ONEA) ; 10. Projet de réalisation des Systèmes multi-localités d'AEP dans les régions de la Boucle de Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins (SML DE KOUKA). 11. Programme d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement (PAEA)	1. ONEA 2. AGETEER	1. Plan Burkina 2. OCADES 3. Helvetas 4. WaterAid 5. Eau vive 6. Croix Rouge 7. Catholic Relieve Services (CRS) 8. ACF 9. Solidarité Internationale 10. APS 11. World vision 12. LE GRET

Source : Répertoire 2022 des projets et programmes du MEEEA

1.1.1.2. Analyse diagnostique du programme

1.1.1.2.1. Contraintes

Les principales contraintes dans la mise en œuvre du Programme sont entre autres :

- La défaillance (faible capacité organisationnelle, technique et financière) des prestataires dans la réalisation et la livraison des ouvrages d'AEP dans les délais requis
- la faible capacité technique et financière des communes à exercer leur prérogative de maître d'ouvrage en matière d'AEPA ;
- l'insécurité dans certaines localités du pays qui entrave la réalisation et le suivi des ouvrages d'AEP ;

- le contexte hydrogéologique difficile dans certaines localités qui ne favorise pas la réalisation des ouvrages d'AEP.

1.1.1.2.2. Défis

Les défis en matière d'approvisionnement en eau potable sont :

- améliorer le niveau de fonctionnalité/opérationnalisation des AUE par l'intensification des actions de renforcement des capacités et d'accompagnement de ces acteurs ;
- améliorer le suivi de la gestion du service public de l'eau à tous les niveaux par la mise en place d'un dispositif opérationnel. ;
- améliorer le taux de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques d'AEP en milieu rural ;
- dynamiser et accroître la qualité du service public de l'eau potable en milieu rural en assurant la continuité du service au profit des usagers et en renforçant les capacités des acteurs concernés.
- assurer le service d'eau potable dans les localités qui n'en disposent pas (villages à taux zéro).

3.1.3 Situation d'exécution du programme en termes d'effet au cours des trois dernières années

Sur la période 2019-2021, d'énormes réalisations et réhabilitations d'ouvrages d'AEP ont été enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Il s'agit entre autres de la :

- réalisation de 7 089 forages neufs en milieu rural ;
- réalisation 344 AEPS en milieu rural ;
- réalisation 386 PEA en milieu rural ;
- réalisation de 106 193 branchements particuliers en milieu urbain ;
- réalisation de 682 bornes fontaines en milieu urbain ;
- l'augmentation de la capacité de stockage de 1 085 m³ en milieu urbain;
- réhabilitation de 2 077 forages en milieu rural ;
- réhabilitation de 44 AEPS en milieu rural.

Ces réalisations ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable au niveau national de 75,4% en 2019 à 76,2% en 2021.

En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 68,4% en 2019 à 69,5% en 2021. Au total 10 655 206 personnes sont desservies sur une population de 15 321 706 personnes.

En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 92,9% en 2019 à 92,2% en 2021. Au total 5 867 985 personnes sont desservies sur une population de 6 364 904 personnes.

1.1.1.3. Les principaux indicateurs du programme

Tableau n°6.111 : Principaux indicateurs du Programme Approvisionnement en Eau Potable

Libellés	Indicateurs	Référence		2022	Valeurs cibles			Structure responsable
		Unité	Valeur 2021		2023	2024	2025	
Objectif stratégique : Contribuer à la satisfaction durable des besoins en eau et à l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau	Indicateur 1 : Taux d'accès national à l'eau potable	Pourcentage	76,2	76,6	77,0	77,4	77,8	DGEP/ONEA
Action n°1 : Accès universel à l'eau potable								
Objectif opérationnel : Satisfaire durablement les besoins en eau potable	Indicateur 1 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Pourcentage	69,5	70,0	70,5	71,0	71,5	DGEP
	Indicateur 2 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	Pourcentage	92,2	95,9	96,9	97,9	98,9	ONEA
Action n°2 : Gestion du service public de l'eau								
Objectif opérationnel : Assurer la gestion durable des infrastructures d'AEP	Indicateur 1 : taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP en milieu rural (système d'AEPS)	Pourcentage	87,1	87,8	88,5	89,2	89,9	DGEP
	Indicateur 2 : taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages)	Pourcentage	90,9	91,2	91,5	91,8	92,1	DGEP
Action n°3 : Renforcement du cadre institutionnel								
Objectif opérationnel : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur	Indicateur 1 : Taux global de réalisation des résultats attendus du programme	Pourcentage	90	90	90	90	90	DGEP/ONEA
Résultats majeurs du programme attendus en 2023								
Résultats majeurs		Indicateurs d'extrait					Cible 2023	
Forages équipés de pompes à motricité Humaines réalisés		Nombre de forages équipés de pompes à motricité Humaines réalisés					1 272	
Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) réalisés		Nombre d'AEPS réalisées					134	
Bornes fontaines réalisés en milieu urbain		Nombre bornes fontaines réalisées					101	
Branchements particuliers réalisés en milieu urbain		Nombre de branchements particuliers réalisés					63 585	

Source : DGEP, 2022

Tableau n°7.111 : Matrice du cadre logique du programme « Approvisionnement en eau potable »

Nom de l'indicateur	Définition (formule de calcul)	Fréquence de parution	Niveau de désagrégation	Source de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Contribuer à la satisfaction durable des besoins en eau et à l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau						
Indicateur 1 : Taux d'accès national à l'eau potable	Population desservie selon les critères et normes définies/population totale) * 100.	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	Indisponibilité des ressources humaines et matérielles Défaillance des prestataires	DGEP/ONEA
Action 1 : Accès universel à l'eau potable						
Objectif opérationnel : Satisfaire durablement les besoins en eau potable						
Indicateur 1 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	(Population desservie selon les critères et normes définies/population totale rurale) * 100	Annuelle	National, Régional, communal	Rapport de performance du programme	Défaillance des prestataires Retard dans le transfert des ressources aux communes	DGEP/ONEA
Indicateur 2 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	(Population desservie selon les critères et normes définies/population totale urbaine) * 100			Rapport de performance du programme	Défaillance des prestataires	
Action 2 : Gestion du service public de l'eau						
Objectif opérationnel : Assurer la gestion durable des infrastructures d'AEP						
Indicateur 1 : taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP en milieu rural (système d'AEPS)	(Nombre d'AEPS fonctionnel/ nombre total d'AEPS)*100	Annuelle	National régional, communal	Rapport de performance du programme	Défaillance des prestataires	DGEP
Indicateur 2 : taux de fonctionnalité des points d'eau modernes en milieu rural (forages)	(Nombre de PEM fonctionnel/ nombre total de PEM)*100			Rapport de performance du programme	Défaillance des prestataires	
Action 3 : Renforcement du cadre institutionnel						
Objectif Opérationnel : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur Indicateur						
Indicateur : Taux d'exécution physique du programme	(Somme des taux d'exécution des activités/nombre d'activités du programme).	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	Défaillance des prestataires	DGEP/ONEA

Source : DGEP, 2022